



CH-3003 Berne, SG-DEFR, JSA

République et Canton du Jura
Parlement, Secrétariat du Parlement
Madame Anne Froidevaux
Monsieur Jean-Baptiste Maître
Hôtel du Parlement
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, le 19 novembre 2018

Sécheresse exceptionnelle en 2018 : les agriculteurs ont besoin d'aides !

Madame la Présidente du Parlement de la République et Canton du Jura,
Monsieur le Secrétaire,
Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Par votre résolution interpartis, vous demandez à la Confédération de mettre à disposition une aide d'urgence visant à surmonter les conséquences économiques et sociales de la sécheresse en 2018. Vous évoquez un soutien financier direct aux agriculteurs.

La Confédération a pris des mesures de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la législation agricole. Les cantons ont en outre très largement fait usage de leur marge de manœuvre dans le domaine des paiements directs. Il me paraît peu probable que les prix sur le marché du bétail de boucherie soient mis sous pression à l'avenir en raison de la sécheresse de cette année. L'interprofession suisse de la filière viande, Proviande, tiendra également compte de la situation sur le marché indigène dans le cadre des demandes d'importation de viande auprès de l'Office fédéral de l'agriculture.

En ce qui concerne les grandes cultures, il est encore trop tôt pour estimer de manière fiable la récolte de l'année prochaine. Même si toutes les conséquences de la sécheresse ne sont pas encore connues, j'estime que l'agriculture doit aussi assumer un certain risque entrepreneurial.



Je souhaite cependant vous assurer que la Confédération et les cantons continueront de faire usage de leur marge de manœuvre en situation extraordinaire. En raison de l'augmentation des risques pesant sur les récoltes et les prix, des bases scientifiques supplémentaires sont en cours d'élaboration, afin de clarifier s'il est nécessaire que la Confédération intervienne pour soutenir les mesures de gestion des risques. Si nécessité il y a, le Conseil fédéral examinera des mesures en ce sens dans le cadre de la politique agricole à partir de 2022.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral

- Copie au Gouvernement jurassien